



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Nos missions, nos actions

- L'accueil et l'insertion des réfugié(e)s au pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- Comment ? : en mobilisant de façon bénévole les ressources permettant de venir en aide aux personnes et aux familles qualifiées de « réfugiées ».
- Le périmètre de l'association : le territoire de la communauté de communes.
- Date de création : 2016

Notre action s'inscrit bien dans une démarche d'accueil fraternel de personnes en danger.



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Le statut des personnes accueillies

Les personnes que nous accueillons :

- > ont demandé à exercer leur droit d'asile conformément à la convention de Genève et ont obtenu le statut de réfugié auprès de l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides)
- > ou ont sollicité un titre de séjour temporaire.



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

L'aide apportée concerne :

- L'accès au logement, à la santé ;
- l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage du français ;
- le soutien pour les obligations administratives et professionnelles;
- et pour toute démarche favorisant l'intégration.



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

L'association

- Nombre d'adhérents : 60
- Nombre de sympathisants : 90 déclarés
- Ressources : les cotisations (montant 10 €), les dons et legs, et les subventions des communes.
- Le CA comprend 14 membres, et le bureau 5.
- Président : Denis Maillet ; vice-président : Pierre Réto



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Nos partenaires

- Les communes : logements mis à disposition, les CCAS
- La DDETS de la préfecture (Direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités) et la plateforme nationale de logement des réfugiés dépendant de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement).
- Les administrations (préfectures, CAF, Sécurité Sociale, Pôle Emploi), les entreprises, les structures d'insertion (Asfodel, Papyrus, ...).
- L'Aide Sociale à l'Enfance du département (cas des mineurs).
- Habitat et Humanisme, les établissements scolaires, Ville Lecture.
- Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur, Paroisses, Cimade (qui apporte un soutien juridique si nécessaire)



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Bilan de l'accueil

- Depuis la création, environ 25 personnes accueillies dont 5 familles.
- *Pays concernés* : Syrie, Kurdistan Irakien, Monténégro, Tibet, Soudan, Cameroun, Guinée, Géorgie, Gabon.
- *Les solutions d'hébergement* :
 - Les logements des municipalités
 - Le logement social, dont le parc géré par Habitat et Humanisme
 - Le parc privé
- *Secteurs de l'intégration professionnelle*
Les travaux publics, la conserverie, les structures de l'économie sociale et solidaire.



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Bilan moral et guide pour notre action

- Un accueil raisonnable, un accompagnement personnalisé et fraternel par les services et les associations.
- Une logique humaniste conforme à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- Une responsabilisation et pas d'assistanat.
- Contribuer à éviter la concentration dans des ghettos vouée à l'échec.
- Considérer l'accueil comme une chance plutôt qu'une contrainte : travail, cotisations, ouverture et partage ; les familles peuvent sauver une classe ou une école. L'occasion de faire tomber les peurs et le racisme.
- ARPSG veut être un tremplin pour l'intégration, et notre bilan montre que toutes les personnes accueillies sont intégrées (situations de logement et de travail stabilisées, langue perfectionnée, avec des évolutions de vie ensuite).



ARPSG

Accueil des Réfugiés au Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Notre projet pour demain

Notre objectif Obtenir sur le territoire de la CdC de 3 à 5 logements du patrimoine des collectivités ou du domaine privé ; ces logements seraient le plus permanents possible, pour avoir un accueil gérable au plan humain.

Comment ? Etablir une convention entre *ARPSG*, chargé de l'accueil et de l'accompagnement), *Habitat et Humanisme* assurant la gestion locative, et la *CdC* garantissant financièrement la pérennité du paiement des loyers, via une subvention versée à *ARPSG*.

Modalités - *ARPSG* serait le locataire et la famille accueillie le sous-locataire - le montant de la subvention de la CdC serait ajustée après une période d'expérimentation. (une sous-utilisation de la subvention d'une année entraînerait une diminution du montant l'année suivante).